

# Congrès de l'AIMF

# AIMF, Phnom Penh, 40 ans après...



Phnom Penh, 3 et 4 décembre 2019

# Bureau de l'AIMF

Phnom Penh, le 3 décembre 2020

# Feuille de route de l'AIMF en matière de gestion des données numériques urbaines

#### **Contexte**

Les nouvelles technologies et les smartphones transforment la ville partout dans le monde. Les nouveaux usages qu'ils induisent redessinent la palette des actifs stratégiques des villes (datas, 5G, trottoir, etc.), c'est-à-dire les actifs qui permettent le développement d'une ville et la création d'activité et de valeur sur son territoire.

On estime que le volume de datas produit dans le monde va quadrupler d'ici à 2022. Avec les jeux de données existants au sein des municipalités, au sein de leurs délégataires en matière d'eau, déchets, assainissement, les capteurs intelligents, les smartphones, l'Internet des Objets, les véhicules autonomes, les villes créent ou suscitent la création de datas, qu'elles ne sont pas toujours en mesure de gérer. Or, les données numériques représentent un enjeu majeur pour les villes aujourd'hui. Elles constituent :

- Une ressource pour l'amélioration des services urbains, leur efficacité, l'innovation ;
- Un enjeu économique pour l'écosystème de start-ups et l'attractivité du territoire ;
- Un enjeu technologique : les datas sont les ressources des progrès technologiques à venir : internet des objets, véhicules autonomes connectés, intelligence artificielle ;
- Un enjeu financier autour de la valorisation et de la monétisation des données ;
- Un enjeu de société : quelle protection de la vie privée, quel modèle de société souhaitons-nous, quel rôle pour la ville dans la gouvernance des données, quelle place pour l'humain ?

Il y a donc un enjeu autour des données, de leur propriété, de leur accès, de leur diffusion, de leur utilisation, de leur gouvernance.

Ces évolutions questionnent également la place du citoyen dans la société et celle du maire dans un environnement en évolution constante porté par le dynamisme et les capacités financières des géants du numérique. Egalement, pour les villes des pays en développement, la question se pose du financement de la production des datas à vocation collective, en termes d'investissement initial et de maintenance pérenne.

Tout en ouvrant de nouvelles opportunités majeures, ces transformations mettent en jeu de nouveaux acteurs (start-ups, GAFAM), de nouveaux risques (hackers) et de nouvelles responsabilités (protection des données). A l'aube de ces transformations, appelées à se poursuivre, compte tenu de l'augmentation du volume des données numériques qui seront produites notamment par les véhicules autonomes, l'internet des objets, qui pourront être transportées par la 5G et exploitées à travers l'intelligence artificielle, quel peut être le rôle d'un réseau tel que l'AIMF?

## **Principes**

L'action de l'AIMF dans ce domaine s'inscrit dans le cadre de la programmation stratégique et est fondée sur ses valeurs et des principes :

- Donner au maire les moyens de mettre en place sa politique dans la nouvelle donne numérique;
- Mettre le citoyen au cœur de la politique du numérique ;
- S'adapter aux besoins spécifiques des villes ;
- Réduire la fracture numérique au sein des territoires ;
- Protéger les données personnelles.

#### **Objectifs**

L'objectif de l'AIMF est d'appuyer les villes dans le contexte des transformations numériques en cours. Il s'agit de

- 1) Promouvoir la prise en compte des problématiques des Autorités locales auprès des décideurs et des acteurs concernés au niveau international, régional et national;
- 2) Renforcer les capacités de régulation et de coopération avec les autres acteurs impliqués dans la fabrique urbaine (citoyens, secteur privé, acteurs du numérique) ;
- 3) Renforcer la capacité d'arbitrage et de choix des maires et cadres territoriaux dans les grandes décisions à prendre relatives au numérique et à ses évolutions ;
- 4) Renforcer les capacités opérationnelles internes des Autorités locales.

## Activités

1) Mise en place d'un groupe de plaidoyer dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-Union européenne "Gestion, protection, valorisation et gouvernance des données numériques urbaines"

## Mieux connaître pour anticiper sur les défis du numérique :

- a. Identifier les décideurs et acteurs ayant un rôle dans la gestion et la valorisation des données.
- b. Cartographie des acteurs producteurs de données numériques.
- c. Etat des lieux des défis à relever en matière de gestion des données numériques urbaines et des freins institutionnels et juridiques.
- d. Études prospectives sur les enjeux pour les municipalités des nouvelles technologies et comment anticiper et peser sur les décisions à prendre : 5G, Intelligence artificielle, véhicules autonomes notamment.

<u>Faire évoluer les règles et promouvoir des gouvernances territoriales de la donnée pour décider et agir au nom de l'intérêt général :</u>

- e. Proposer des éléments de langage et des stratégies de plaidoyer en vue de faire connaître les propositions des Autorités locales.
- f. Promouvoir les politiques et réglementations favorables au dialogue et à la coopération entre acteurs de l'innovation (lois et règlements, fiscalité, etc.).
- g. Promouvoir la définition de standards et normes s'appliquant à l'ensemble des acteurs du numérique.
- h. Promouvoir le développement de formes de collaboration gagnant/gagnant entre acteurs publics et privés dans le domaine de la donnée et ainsi renforcer le rôle des Maires.
- i. Proposer des initiatives visant à soutenir un modèle du numérique souhaité par les villes, notamment le rôle des villes dans le self-data territorial, Chartes de la donnée, régie municipale de la donnée.

# Agir en réseau entre villes francophones :

j. Échange d'expériences entre municipalités sur les modalités de coopération et de négociation avec les nouveaux acteurs et les régulations mises en place, notamment avec les Grands groupes du numérique.

- k. Échange d'expériences entre municipalités sur les technologies et outils informatiques de gestion, contrôle et partage de la donnée.
- Composition du groupe : villes et AL membres de l'AIMF, administrations et agences gouvernementales et nationales concernées, Agences nationales et internationales de protection des données, universitaires, experts, acteurs du numérique (Think thank, start-ups), experts, parlementaires, agences de régulation de l'Internet.
- 2) Renforcer et soutenir les initiatives favorables au dialogue et à la coopération entre acteurs de l'innovation et favorisant un environnement favorable à l'innovation, en particulier au Maghreb, en Afrique de l'Ouest et centrale, Afrique des Grands Lacs, Océan indien et Asie du Sud Est.
  - a. Soutien aux initiatives de rapprochement entre municipalités, start-ups, et écosystème de l'innovation sur les territoires ;
  - b. Echange de bonnes pratiques sur les mesures susceptibles de créer un environnement favorable à leur développement ;
  - c. Identification des acteurs de l'innovation (start-ups) oeuvrant à une ville durable et mise en lien avec les municipalités.
- 3) Appui technique aux municipalités
  - a. Identifier le capital de Datas dont dispose une collectivité ;
  - b. Identifier comment le co-gérer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans leur collecte et utilisation (citoyens, délégataires, start-ups) ;
  - c. Identifier comment le valoriser dans le cadre de la politique de la ville ;
  - d. Accompagnement en vue de la protection des données personnelles et de la sécurisation des données :
  - e. Choisir 3 villes pilotes d'ici à 2020 autour desquelles se construiront des partenariats.
- 4) Renforcement les capacités des cadres territoriaux
  - a. Faciliter l'échange d'expérience entre collectivités territoriales ;
  - b. Faciliter la mise en place d'au moins 3 formations continues dans des centres d'excellence au Maghreb, en Afrique, et en Asie ;
  - c. Permettre aux cadres territoriaux de suivre des formations continue intégrant ces nouveaux enjeux et nouvelles compétences en présentiel ;
  - d. Développer des outils de formation à distance (Mooc).

## Résultats attendus

- Identification des enjeux auxquels les villes font face et des défis à relever en matière de gestion des données numériques urbaines ;
- Partage d'expériences et de bonnes pratiques des villes en matière de collecte, protection et de valorisation des datas ;
- Eclairage juridique et technologique sur ces enjeux par des spécialistes reconnus ;
- Identifier les risques liés aux évolutions technologiques et les moyens de s'en prémunir ;
- Réflexion sur l'opportunité et les modalités de mise en place d'un modèle économique pour la valorisation des données par les villes ;
- Préparation d'éléments de langage et de plaidoyer pour les maires en matière de gestion des données numériques.